



Conseil général
Échange

A0607-CG-075

Analyse de la conjoncture sociopolitique postélectorale

Les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2007

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999
Télécopie : (418) 649-8800

1. Les résultats

Le **Parti libéral du Québec (PLQ)** est cantonné pour l'essentiel dans la région de Montréal, de l'Outaouais et de l'Estrie : 33 % des suffrages et 48 sièges à l'Assemblée nationale. Il est complètement absent de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Lanaudière et de l'Abitibi. L'ensemble des points perdus depuis 2003 (13 %) est allé à l'ADQ. Et fait très critique pour ce parti, seulement un francophone sur quatre a voté pour le PLQ¹, soit les fédéralistes « purs et durs ».

L'Action démocratique du Québec (ADQ) devient l'opposition officielle : près de 31 % des votes et 41 sièges. Enregistrée sous le nom de « Parti de Mario Dumont », l'ADQ a été deuxième dans une quarantaine de circonscriptions, entraînant dans sa lancée une partie du vote francophone dans plusieurs régions du Québec. Elle n'a toutefois pas réussi à s'implanter sur l'île de Montréal. À la vue de ses résultats, certaines nuances s'imposent :

Pour ce qui est des 84 comtés qui n'ont pas été victimes du tsunami adéquistes, seulement sept ont changé de camp. Dans ce que certains appellent le "Québec profond", l'ADQ demeure pratiquement absente. En Abitibi, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord, dans le Grand Nord, le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, on ne voit pas d'adéquistes, sauf pour le chef dans Rivière-du-Loup. En fait, l'ADQ a terminé troisième presque partout et là où elle a réussi à se hisser en deuxième place, l'écart avec le premier est très grand ou encore, l'écart avec le troisième finissant est minuscule².

Le **Parti québécois (PQ)** a perdu l'appui de la majorité francophone du Québec : 28,3 % des votes et 36 sièges. C'est le premier parti politique à faire élire un député autochtone, Alexis Wawanoloath, dans Abitibi-Est. Il a réussi à conserver ou à reconquérir plusieurs circonscriptions régionales, notamment le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, la Côte-Nord, le Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue. Force est de constater que son enracinement en région est relativement stable.

Quant à **Québec solidaire (QS)** et au **Parti vert (PV)**, les intentions de vote annoncées dans les sondages tout au long de la campagne électorale ne se sont pas matérialisées, sauf dans quelques circonscriptions où leurs résultats sont plus qu'honorables. Au bout du compte, ni l'un ni l'autre n'a réussi à faire élire une candidate ou un candidat.

¹ Selon Jean-Marc Léger de la maison de sondage Léger et Léger.

² *Le Courrier parlementaire*, Édition du lundi 2 avril 2007.

La persistance des distorsions³

QS et le PV n'ont eu aucune chance avec notre mode de scrutin. Plus de 300 000 personnes ont voté soit pour l'un ou pour l'autre, pourtant il n'y a aucune personne élue pour représenter leur choix à l'Assemblée nationale.

Quant aux différences entre les partis, soulignons que seulement 90 317 votes (soit sept sièges) séparent le PLQ de l'ADQ et 98 459 votes (soit cinq sièges) séparent le PQ de l'ADQ.

Les distorsions s'expriment aussi par le recul de la présence des femmes à l'Assemblée nationale. Elles ne seront plus que 24,8 % (31 élues) comparativement à 32 % lors de la dernière législature. Quant aux membres de minorités, c'est le statu quo, leur nombre varie de huit à dix, selon la souplesse de la définition utilisée, comparativement à neuf lors de la dernière élection.

Le malaise démocratique

Au sortir de cette élection, une donne doit nous faire réfléchir : **67 % des électrices et des électeurs n'ont pas voté pour le PLQ, 71 % n'ont pas voté pour le PQ et 69 % n'ont pas voté pour l'ADQ.** En d'autres mots, aucun parti n'a gagné l'appui populaire. Aucun parti ne peut pavoiser.

Plus encore, nous ne pouvons pas sous-estimer le poids de l'abstention. 28,7 % des électrices et des électeurs n'ont pas jugé bon d'exercer leur droit de vote. En conséquence, le PLQ, qui a obtenu 33 % des voix, n'a été choisi que par 23 % des électrices et des électeurs inscrits (33 % de 71 %) ; l'ADQ, qui a reçu 31 % des voix, n'a été élu que par 22 % des personnes inscrites sur la liste électorale (31 % de 71 %) et au PQ, le 28 % de votes provient de 21 % des personnes inscrites (28 % de 71 %).

En conséquence, le débat doit être repris pour que le Québec procède enfin à une véritable réforme du mode de scrutin. Mais cela ne saurait suffire. Le malaise démocratique :

Se fait sentir dans la plupart des démocraties, jeunes ou matures. Les pays connaissent un problème de désengagement politique qu'ils aient ou non un système proportionnel, qu'ils aient ou non un Parlement doté de pouvoirs, que les partis soient financés ou non par l'État, que les collectivités locales jouissent ou non d'un grand degré d'autonomie et de compétences clairement définies⁴.

Ce malaise démocratique s'exprime, notamment, par la crise des valeurs. En effet, il ne suffit pas de faire valoir telle ou telle solution pour établir des valeurs. Le préalable à

³ Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN), *Le véritable changement viendra lorsque les résultats électoraux seront proportionnels*, communiqué de presse émis le 28 mars 2004. [En ligne], [info@democratie-nouvelle.qc.ca].

⁴ Paul Skidmore, « Pour un renouveau citoyen Vous avez dit démocratie participative ? » *Courrier international*, n° 856, du 26 mars au 4 avril 2007, p. 50.

l'instauration des valeurs, c'est la recherche de la participation. C'est par elle qu'une personne peut acquérir du pouvoir et des responsabilités. Or, la participation n'a plus la cote. Les gens s'intéressent toujours à la politique, mais cet intérêt n'est pas nécessairement synonyme d'actions concrètes ni même de confiance dans le système. En conséquence, nous nous retrouvons dans une société à la recherche de réponses toutes faites. Une société de réponses toutes faites ne peut échapper au tourbillon des modes et des émotions faciles. Nous l'avons constaté lors de cette élection.

Mario Dumont a savamment surfé sur le sentiment d'aliénation citoyenne envers les gouvernements. Son discours reprenait sans cesse l'opposition entre la politique et la vie du « vrai monde ». Il a prôné la responsabilité individuelle et le libre-choix. « Cette conception éminemment individualiste de la politique disqualifie cette autre vision de la "chose publique" comme un lieu où les citoyens transcendent leur vie quotidienne, justement pour s'engager les uns envers les autres et nourrir des projets communs⁵. »

2. Jalons d'explication

Une continuité presque refusée

Les libéraux ont fait le choix de faire campagne sur le thème de la continuité en présentant le bilan de quatre années d'exercice comme une avancée pour la société québécoise malgré plusieurs ratées : défusions municipales, privatisation du Mont-Orford, baisses d'impôt, situation dans le réseau de la santé. Cela assortie d'un *mea culpa* de n'avoir pas réussi à atteindre les espoirs promis et d'avoir adopté une attitude d'arrogance à l'égard de l'opposition citoyenne. Peine perdue, la majorité des personnes votantes (67 %) ont refusé de donner une nouvelle chance à ce parti. Ce n'est qu'à la faveur des distorsions de la carte électorale et du mode de scrutin qu'il doit sa mince victoire.

Le pari des classes moyennes et des familles

Dans un texte d'opinion, Éric Bélanger, professeur au département de science politique de l'Université McGill, constate que :

La coalition actuelle d'électeurs adéquistes est très diversifiée, regroupant des jeunes de la région de Québec, des personnes plus âgées habitant, notamment, les circonscriptions plus rurales et les familles de classe moyenne des banlieues de Montréal. Il est difficile de voir dans ce mouvement celui d'une nouvelle génération; mais il est plausible qu'un certain conservatisme idéologique en constitue présentement l'épine dorsale⁶.

Lors de l'élection de 2003, le PLQ avait conçu son programme de manière à attirer les votes de la classe moyenne. Cette fois-ci, c'est Mario Dumont qui a consciemment fait

⁵ Jean-François Bissonnette, « Succès de l'ADQ ou rejet de la politique », *Le Devoir*, 31 mars 2007, p. B-5. (L'auteur est doctorant en études politiques à l'Université d'Ottawa).

⁶ Éric Bélanger, *Op.cit.*

le pari de convaincre la classe moyenne et les 25-44 ans de voter pour l'ADQ. Cette stratégie « clientéliste » a réussi en partie. L'ADQ est devenue un parti plus urbain avec une domination dans la grande région de la Capitale nationale et certaines percées dans les banlieues nord (à l'exclusion de Laval) et sud de Montréal.

Tout au long de la campagne électorale, Mario Dumont a privilégié les banlieues aux dépens des villes centres. Il a opposé Montréal et Québec, jouant sur les cordes sensibles d'une vieille rivalité. Il a ciblé « les gens ordinaires », soit les familles avec enfants, les personnes âgées et les travailleurs de la classe moyenne. Il a raillé autant que faire se peut les intellectuels, les « petits bourgeois du Plateau » et a attaqué les assistés sociaux. « Roi de la clip », il a égrené quotidiennement des bribes de son programme choisissant les mots et les lieux qui frappent l'imagination. Selon Guy Leroux, président de la Commission des communications de l'ADQ, leur « discours sur la responsabilité sociale les a rejoints, ils ont eu l'impression qu'on défendait leurs intérêts⁷ ».

En ce qui concerne les familles, là aussi il a marqué des points. De plus en plus de gens demandent du temps pour être présents auprès de leurs enfants ou de leurs parents vieillissants. Les mesures sociales mises en place au fil des années, notamment les centres de la petite enfance, ne semblent pas répondre aux besoins de certaines familles. Nonobstant les conséquences économiques du choix de rester à la maison pour s'occuper des leurs, plusieurs femmes font ce choix et plaident pour un soutien de l'État envers ce choix. L'ADQ a attrapé la balle au vol et a promis une allocation de 100 \$ par semaine pour un enfant qui ne fréquente pas le réseau des CPE et le versement de 5 000 \$ lors de la naissance ou de l'adoption du troisième enfant.

Ces demandes, toutes légitimes qu'elles soient, nous renvoient, encore une fois, à l'épineux problème de la conciliation famille-travail dans la société québécoise, conjuguée à la baisse de la démographie. Le débat sur la place prépondérante du travail dans notre société et sur le fait que les familles doivent s'adapter au marché du travail alors que ce milieu rechigne à s'adapter aux besoins des familles n'a pas eu lieu. Plus encore, les études le démontrent, c'est un ensemble de mesures d'appui aux familles qui favorisent l'augmentation du taux de natalité, mais aussi l'amélioration de la situation des familles. Au lieu de cela, l'ADQ a enfourché le cheval de la hausse de la natalité au Québec, « remake » de la revanche des berceaux comme rempart à l'immigration. À terme, si le projet adéquate trouve écho auprès du gouvernement, c'est la classe moyenne qui risque d'en faire les frais, car il nous renvoie à une privatisation plus poussée des services de garde, voire à l'individualisation de cette responsabilité sur les familles moyennant une compensation financière.

Le vote des régions

Plusieurs régions du Québec sont confrontées à une crise structurelle en matière de développement économique. Souvent mono-industrielles, ces régions ont constamment insisté sur la nécessité d'une véritable politique de développement régional. La réponse

⁷ Agnès Gruda, « L'ADQ aux portes de Montréal », *La Presse*, 7 avril 2007, Cahier Plus, p. 3.

de l'ancien gouvernement a été la modification des structures laissant les personnes élues sans prises réelles sur leur développement et une impression d'abandon par rapport à la mondialisation des marchés et aux baisses des prix manufacturiers ou de certaines matières premières devant la concurrence jugée déloyale. À cela, s'est ajoutée une frustration croissante pour le marasme engendré par l'exercice fusion-défusion, laissant, encore là, les élus devant une situation ingérable.

Pourtant, malgré tous ses discours, force est de reconnaître que l'ADQ n'a pas réussi à faire des percées significatives dans les régions ressources, malgré ses promesses de redevances pour les ressources forestières ou la création d'un Fonds régional. Au contraire, c'est le PQ qui règne en maître dans ces circonscriptions.

Selon Marc-Urbain Proulx :

Malgré la constante urbanisation qui a complètement inversé la répartition urbaine-rurale de la population québécoise depuis deux siècles, la dispersion des activités demeure un phénomène progressif en périphérie. [...] La majorité des lieux et milieux déjà établis en périphérie sont en déclin ou en stagnation dans leur activité économique principale qui permet leur classification. D'abord parce que l'extraction des ressources naturelles au Québec s'effectue de plus en plus à distance, grâce à la mobilité des travailleurs à partir de points centraux de localisation optimale tels que Lebel-sur-Quévillon, Sept-Îles, Dolbeau, Grand-Mère et même Montréal. Ensuite, certaines ressources naturelles voient leurs réserves épuisées (poissons de fond, cuivre), alors que d'autres bassins assistent à l'effondrement de la demande (amiante, fer). Finalement, le diktat technologique soustrait le nombre de travailleurs même lorsque la production se trouve à la hausse comme dans la forêt, les crustacés, la volaille⁸.

Dans certaines régions, comme Chutes-la-Chaudière, le développement territorial s'appuie sur l'entrepreneuriat et le développement des PME où le taux de syndicalisation est relativement faible, mais la notion d'autonomie individuelle relativement élevée. Ce sont ces régions qui se retrouvent dans le discours d'un Mario Dumont. À l'inverse, dans une région comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la présence d'entreprises forestières, souvent détenues par des intérêts étrangers, a forgé une forte culture ouvrière, donc une solidarité collective (taux de syndicalisation, crise du modèle industriel de l'exploitation forestière). Il en est ainsi en Abitibi où le taux de syndicalisation atteignait 46 % en 2005. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'Abitibi ont voté majoritairement pour le PQ.

Finalement, on ne doit pas sous-estimer la frustration de plusieurs milieux. « Au moment où on valorise la dimension paysagère de la ruralité, comment les ruraux peuvent-ils apprécier une telle dimension d'un environnement qui n'arrive plus, pour plusieurs d'entre eux, à les faire vivre⁹ ? » Aussi, le rejet du PQ, catalogué par Mario

⁸ Marc-Urbain Proulx, « La mouvance contemporaine des territoires : la logique spatiale de l'économie au Québec », *Recherches sociographiques*, XLVII, 3, 2006, p. 486.

⁹ Bruno Jean, « Les études rurales québécoises entre les approches monographiques et typologiques », *Recherches sociographiques*, XLVII, 3, 2006, p. 523.

Dumont et plusieurs analystes de la scène politique comme étant le parti du Plateau Mont-Royal, pourrait-il être l'expression d'un ras-le-bol devant ces populations urbaines qui « demandent maintenant aux ruraux des comptes sur leur manière de protéger l'environnement tout en produisant une alimentation saine. Tout se passe comme si la ruralité devenait soudainement une affaire trop sérieuse pour la laisser aux seules mains des ruraux¹⁰ ». Peut-on penser qu'une partie du vote est l'expression d'une exigence de participer au débat ?

L'identité nationale

Conjugués à une sensibilité à la question de la dénatalité et aux besoins des familles plus jeunes, la question de l'identité nationale et le rapport à l'autre sont parmi les facteurs explicatifs de la victoire de l'ADQ. Comme l'analyse Éric Montpetit, professeur agrégé au département de science politique de l'Université de Montréal : « pour les indépendantistes, qui votent pour le Parti québécois depuis 1970, l'autre est l'anglophone nord-américain qui menace la culture francophone. [...] Pour les nationalistes qui ont appuyé l'ADQ, l'autre est le Montréalais cosmopolite¹¹ » trop tolérant par rapport aux des communautés immigrantes qui imposeraient leur volonté au reste du Québec, notamment en ce qui concerne la place de la religion dans l'espace public.

L'ADQ l'a saisi ce sentiment de frustration. Mario Dumont n'a pas hésité à enfourcher la question de l'accommodement raisonnable dès le début de la campagne, se faisant le défenseur de l'identité québécoise et forçant le premier ministre Charest à nommer une Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. De son côté, le PQ n'a pas été en mesure de proposer un projet significatif sur la place de la religion dans l'espace public et sur l'ensemble du dossier de l'immigration. Plus encore, il a été blâmé par les groupes représentant les minorités ethniques pour n'avoir pas réussi à accorder une place significative à des candidates ou à des candidats issus de l'immigration.

Par ailleurs, l'ADQ a fait le pari que « les querelles » entre les fédéralistes et les souverainistes étaient devenues caduques. S'appuyant sur la conviction que la population désire la fin des interventions fédérales dans les champs de compétences des provinces reconnus par la Constitution, la limite au pouvoir de dépenser du fédéral et la cohabitation entre les deux peuples fondateurs, il a formulé sa proposition constitutionnelle en terme de démarche pour le respect de l'autonomie du Québec. Cette proposition est, à ses yeux, la seule capable de défendre l'identité québécoise.

Ainsi :

Il apparaîtrait enfin que la polarisation habituelle entre fédéralisme et souverainisme ait été délaissée au profit de la position autonomiste de l'ADQ. On peut parler ici

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Éric Montpetit, « Danger Montréal ! Pour beaucoup d'électeurs adéquistes, les Montréalais constituent une véritable menace à l'identité québécoise », *La Presse, Cahier Plus*, 7 avril 2007, p. 6.

d'une certaine mutation du programme, au sens où la vision autonomiste de Mario Dumont et son positionnement sur la question de l'intégration des communautés culturelles ont déplacé le débat sur le terrain plus traditionnel de la préservation de l'identité québécoise, rendant décalée l'opposition habituelle entre le fédéralisme du PLQ et le souverainisme du PQ¹².

Pour qu'elle soit durable, cette mutation devra toutefois répondre à certaines conditions. D'une part, l'ADQ devra démontrer qu'elle n'a pas été le parti refuge des fédéralistes libéraux déçus du gouvernement Charest ou des péquistes rejetant le leadership d'André Boisclair. D'autre part, l'opinion publique doit évoluer vers un point de non-retour en renonçant durablement à l'idée de la souveraineté, ce qui reste à démontrer. Finalement, cette mutation nous renvoie aux débats sur le rapatriement des pouvoirs constitutionnels au Québec, enjeux qui ont été débattus lors des interminables conférences constitutionnelles qui se sont toutes soldées par des échecs.

C'est un pari risqué que celui de Mario Dumont. En effet, plusieurs provinces jonglent actuellement avec l'idée d'une plus grande autonomie à l'égard du fédéral. Ainsi, la Saskatchewan a cessé de recevoir la péréquation, le Nouveau-Brunswick y va d'efforts considérables pour mettre fin à sa dépendance à l'égard du fédéral, l'Alberta s'affirme en s'appuyant sur sa rente pétrolière et Terre-Neuve exige maintenant d'être « maître chez elle » grâce à ses gisements pétroliers. Il y a donc là une tendance lourde au Canada. Ce qui caractérise le cas du Québec, c'est que l'autonomie ne relève pas que de questions économiques, loin de là.

Il est possible qu'au cours des prochains mois la question linguistique relance les débats au Québec sur la question de l'identité nationale. De plus, l'arrivée de Pauline Marois à la direction politique du PQ peut avoir comme effet de ramener, dans ce parti, une fraction importante des électrices et des électeurs qui avaient délaissé le PQ pour d'autres raisons que leur rejet de la souveraineté. En d'autres mots, tout laisse croire que la question de la souveraineté du Québec n'est pas morte et que la polarisation entre le fédéralisme et la souveraineté resurgira.

3. La 38^e législature

L'élection d'un gouvernement minoritaire peut être l'occasion de restaurer le rôle des députés et de rehausser les débats à l'Assemblée nationale. Dorénavant, la saison des compromis est ouverte, aucun parti politique n'ayant intérêt à se retrouver en campagne électorale. L'autre bonne nouvelle est le fait que le gouvernement Charest ne pourra plus recourir aux bâillons pour faire adopter des projets de loi controversés. « À défaut de pouvoir faire adopter tous ses projets de loi, un gouvernement minoritaire a le loisir, quand l'opposition majoritaire force des amendements non désirés, de ne plus appeler le projet de loi¹³. »

¹² Éric Bélanger, « Un réalignement s'opère... au détriment du PQ », *Le Soleil, Opinions*, 7 avril 2007, p. 33. (Éric Bélanger est professeur adjoint au département de science politique de l'Université McGill) (voir aussi IRPP numéro d'avril)

¹³ *Le Courrier parlementaire*, Édition du lundi 2 avril 2007.

Le Conseil des ministres

Le premier ministre Charest a présenté un Conseil des ministres¹⁴ plus restreint, 18 ministres, caractérisé par une première, soit la parité entre les femmes et les hommes dans la répartition des ministères. Dès la présentation de son Conseil des ministres, il a fixé ses priorités, reprises à peu de choses près lors du discours inaugural. En résumé, son message est le suivant : il faut « rapprocher nos actions et nos décisions de ce qui touche la vie quotidienne de nos concitoyens. [...] Ce gouvernement sera celui de tous les Québécois qui travaillent fort, qui ont des enfants qui grandissent, des parents qui vieillissent ».

Quant aux responsabilités confiées aux ministres, elles s'inscrivent en continuité de l'ancien mandat, notamment en ce qui concerne la réforme de l'appareil de l'État, la baisse des impôts et l'accès aux soins de santé par la participation du privé. Elles empruntent aussi au programme de l'ADQ. En éducation, le dégel des frais de scolarité risque de soulever de sérieuses turbulences de la part des fédérations étudiantes. Par contre, les priorités liées au bulletin chiffré et aux heures d'activités semblent bien minces par rapport aux défis que doit relever le réseau de l'éducation. Il espère se dégager un tant soit peu du borbier des conseils d'agglomération et développer les investissements dans les infrastructures routières et le transport collectif. Au chapitre du développement durable et de l'environnement, il maintient le cap sur les objectifs de Kyoto et le développement des énergies vertes et alternatives. Poussé dans ses derniers retranchements, il a retraité dans le dossier de la privatisation du Mont-Orford dès la reprise de la session. Finalement, il a acquiescé à une demande de l'ADQ en instituant une Commission sur la situation des aînés.

Lors de son premier discours en 2003, le premier ministre Charest « n'en avait que pour la "réingénierie" de l'État, la fin de l'interventionnisme et le recentrage des programmes gouvernementaux pour les mettre au service de la réussite individuelle¹⁵ ». Cette fois-ci, il forme un gouvernement minoritaire en sursis pour 12 à 18 mois. Son défi consiste à résister aussi longtemps que possible en posant les gestes susceptibles de le favoriser aux prochaines élections. Cette prudence s'est déjà manifestée par la présentation d'un discours de gestionnaire assorti d'une liste de priorités à réaliser d'ici décembre prochain. Cette liste témoigne d'emprunts au discours adéquiste, mais aussi de la volonté de ce gouvernement de persister dans ses orientations économiques et dans la privatisation des services publics sans égard aux exigences de la solidarité sociale et à l'urgence de réinvestissements majeurs que commandent les services publics.

Certes, le ton était moins arrogant, plus détendu, mais l'intention était évidente : flatter les électeurs afin de les ramener au bercail libéral tout en évitant les grands chantiers qui risquent de susciter la controverse et l'entraîner dans une élection précipitée.

¹⁴ Voir annexe 1 et 2.

¹⁵ Bernard Descôteaux, « Un Charest nouveau », *Le Devoir*, 10 mai 2007, p. A-6.

Cette tentative de séduction, il l'a poussé aussi loin que possible en s'engageant à ce qu'il n'y ait pas de « marchandisation des soins, pas de commerce de la souffrance au Québec ». Il a nommé la future loi sur le contrôle des armes, « Loi Anastasia ». Et, fait inhabituel, il a, à plusieurs reprises, parlé de la reconnaissance du Québec. « Que serait le Canada sans le Québec ? Le Canada devra un jour le reconnaître ». Il a inscrit ses limites quant aux accommodements raisonnables dans un Québec qui n'a les moyens d'aucune « fracture » ni ethnique ni religieuse. Il s'est permis une remise à l'ordre concernant les tentatives de polarisation entre les régions. « Le Québec, ce n'est pas une métropole contre une capitale nationale ou des régions contre des villes. Il n'y a qu'un seul Québec, une seule nation ».

On peut douter que ces tentatives réussissent, à moins de faire table rase du programme du PLQ, ce qui est un risque. Il n'abrogera pas les projets de loi qui consacrent, notamment, la privatisation d'une grande partie des services publics, particulièrement en santé, ou qui bafouent les droits syndicaux. De plus, il a devant lui une opposition officielle qui le place sous haute surveillance, surtout que l'arrivée probable de Pauline Marois comme chef du PQ risque de modifier considérablement l'échiquier politique du Québec.

Les équipes de l'opposition

Dorénavant, le gouvernement doit composer avec deux partis d'opposition. L'ADQ¹⁶ sort de cette dernière campagne électorale plus forte à l'Assemblée nationale, avec plus de moyens financiers et une place privilégiée. Gilles Taillon sera porte-parole officiel de l'opposition sur la question des finances. Il sera aussi l'adjoint de Mario Dumont. Ce poste n'est pas formellement précisé dans les lois et règlements de l'Assemblée nationale, mais a été utilisé par les libéraux de 1999 à 2003. Quant à son équipe, elle est composée majoritairement de néophytes qui auront à apprivoiser les règles de l'Assemblée nationale.

Les objectifs du chef de l'ADQ, Mario Dumont, sont les mêmes depuis la création du parti : la dette publique, la taille de l'État et l'autonomie du Québec. Ce qui caractérise ce parti depuis son élection, c'est l'arrogance dont il fait preuve. Se définissant lui-même comme le « gouvernement en attente », il campe résolument dans une attitude d'opposition, sous le prétexte que c'est le rôle de l'opposition officielle. Ce rôle pourrait être difficile à tenir, car le menu législatif et les orientations gouvernementales s'inspirent largement du programme de l'ADQ. En effet, comment s'opposer à ses propres demandes ? Il lui reste une certaine marge de manœuvre sur la forme ou les nuances. Il peut aussi reprendre à son compte la manie du gouvernement Charest de toujours faire référence à l'inaction du gouvernement précédent pour justifier ses critiques. Sa stratégie de déstabilisation du gouvernement, appuyée par sa capacité d'être en phase avec les humeurs de la population peuvent contraindre le gouvernement à modifier certaines orientations ou à agir plus rapidement dans certains dossiers. Déjà, on a pu constater que la grève des transports en commun dans la région de Montréal lui donne des munitions pour forcer la main du gouvernement afin

¹⁶ Voir annexe 3.

d'adopter une loi spéciale qui viendrait mettre un terme à cette grève. Par contre, comme la population n'est pas chaude à l'idée de nouvelles élections générales, son espace d'initiative risque d'être relativement modéré. Il devra donc patienter encore un moment avant d'en découdre à nouveau lors d'élections nationales.

Quant au PQ¹⁷, il est devenu un tiers parti ou, si l'on veut, le « deuxième groupe d'opposition » au sortir de cette élection. À la suite du départ d'André Boisclair, c'est François Gendron qui assure le rôle de chef par intérim jusqu'au choix du nouveau chef. Son expérience parlementaire, son enracinement dans sa région, l'Abitibi, et sa connaissance des dossiers liés aux ressources naturelles devraient permettre au PQ d'être un interlocuteur sérieux lors des échanges à l'Assemblée nationale. Confiné au rôle de tiers parti, le PQ pourrait profiter d'une certaine embellie avec l'arrivée de Pauline Marois à la direction politique. De plus, si nous avons pu percevoir au cours de la dernière campagne électorale une certaine mise au rancart de la vision social-démocrate au sein de ce parti, l'arrivée de Pauline Marois pourrait favoriser la remise à l'ordre du jour des valeurs de solidarité et de justice sociale. Encore là, rien n'est joué, car le PQ subit de fortes pressions pour amener son discours au centre et il sera confronté au dilemme opposant le respect de ses principes à son incapacité de relever le défi d'élections anticipées s'il choisissait l'avenue de défaire le gouvernement en place.

Après des semaines de discussions, les partis représentés en chambre ont finalement réussi à s'entendre quant à la composition des commissions parlementaires et au financement de leurs travaux parlementaires. Les retards mis à en venir à une entente sont liés majoritairement à l'entêtement de l'ADQ à ne pas accorder plus de droits au deuxième groupe d'opposition qu'il n'en avait lui-même lors de la dernière session parlementaire. Au cours de la 38^e législature, le PLQ présidera cinq commissions : les Finances publiques, les Affaires sociales, les Institutions, la Commission de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation et la Commission des transports et de l'environnement. L'ADQ en présidera trois : la Commission de l'administration publique, la Commission de l'aménagement du territoire, la Commission de l'économie et du travail. Enfin, le PQ en présidera deux : la Commission de l'Éducation et la Commission de la Culture.

4. Liaisons dangereuses ? Des alliances possibles entre les partis politiques à l'Assemblée nationale du Québec

Un gouvernement minoritaire est une situation exceptionnelle au Québec. Comment se tisseront les alliances ? Quels dossiers risquent d'être des occasions de faire tomber ce gouvernement ? Le gouvernement avait jusqu'au 15 mai pour déposer des projets de loi, sinon il devra obtenir l'unanimité de l'Assemblée pour déposer un nouveau projet de loi. Le menu proposé est mince. Parmi les projets déposés, deux sont des reprises de la dernière législature, soient la Loi instituant le Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie et la Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et d'autres dispositions législatives.

¹⁷ Voir annexe 4.

Parmi les consultations prévues, soulignons celle portant sur le RREC et celle du Commissaire à la santé et au bien-être sur le système de santé. Quant au projet de loi sur les armes à feu, aucune date n'est précisée, mais nous pouvons, d'ores et déjà, prévoir qu'il sera adopté avant le 6 décembre, Journée de commémoration de la tuerie de Polytechnique. Finalement, la nouvelle ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est ferme, le dégel des frais de scolarité aura bel et bien lieu et s'appliquera dès la prochaine rentrée scolaire.

Au-delà de ces quelques enjeux, il convient de nous attarder sur les convergences et les divergences qui peuvent se déployer à l'Assemblée nationale. Cet exercice est d'autant plus important, car « sous l'effet d'une pensée économique qui s'impose avec puissance, une uniformisation des discours et des plates-formes politiques est à l'œuvre¹⁸ ».

Les huit gestes principaux du gouvernement Charest d'ici décembre 2007 :

- Pour que vous ayez plus d'argent, nous baisserons vos impôts. **(promesse électorale)**
- Pour soigner plus rapidement, nous ouvrirons les premières cliniques privées affiliées au réseau public. **(continuité, adhésion de l'ADQ)**
- Pour élever la qualité de l'éducation et mieux réussir comme peuple, nous procéderons au dégel des frais de scolarité en bonifiant de manière correspondante le programme des prêts et bourses. **(continuité, adhésion possible de l'ADQ, ouverture de M^{me} Marois)**
- Pour que nous soyons en meilleure santé, nous mettrons en œuvre un plan d'élimination de la malbouffe dans les écoles. **(Projet de loi 1)**
- Pour que vous, les parents, sachiez comment progressent vos enfants à l'école, nous ferons en sorte qu'un bulletin chiffré soit en vigueur dès la prochaine rentrée scolaire. **(reprise d'un engagement de l'ADQ)**
- Pour protéger notre environnement, nous mettrons en place la redevance sur les hydrocarbures, qui sera versée au Fonds vert. **(dans le programme)**
- Pour que nos agglomérations fonctionnent mieux, au bénéfice de leurs citoyens, nous allons travailler avec nos partenaires pour régler les problèmes. **(réponse à l'ADQ, projet de loi 6)**
- Pour que nous soyons plus en sécurité, nous présenterons une loi sur les armes à feu semi-automatique et à circulation restreinte. **(engagement social)**

¹⁸ Georges Leroux, « Entre dérives et espoirs », *Relations*, septembre 2006, p. 20.

Gestion de l'État et des services publics

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Réduction de la taille de l'État	<ul style="list-style-type: none"> PLQ, ADQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> PLQ : continuer la réduction de 20 % de la fonction publique d'ici 2014 (politique du 1 sur 2). 		<ul style="list-style-type: none"> Actuellement, c'est le gel des embauches au gouvernement. Cette réduction se fera au détriment des services publics et des employés et employées qui en sont responsables. Abolition de 3 800 postes sur trois ans dans la fonction publique. (b)*
Réduction des coûts de gestion de l'État	<ul style="list-style-type: none"> PLQ, ADQ, PQ : convergence sur l'esprit. <p>Repris lors du discours d'assermentation du Conseil des ministres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ADQ : entreprendre une révision complète de l'appareil bureaucratique. PQ : révision des façons de faire, approche de gestion plus efficace et innovatrice. 		<ul style="list-style-type: none"> Le PLQ ne souhaite pas laisser la place à l'ADQ en ce qui concerne les changements à apporter aux façons de fonctionner du gouvernement. Limiter la croissance des dépenses. (b) Gel des dépenses de tous les ministères sauf celui de la santé et celui de l'éducation. (b)
Recours au privé pour la prestation de services publics	<ul style="list-style-type: none"> PLQ, ADQ : convergence, l'un dans ses orientations pour la santé et l'autre dans son programme. 	<ul style="list-style-type: none"> ADQ : le secteur privé et l'économie sociale permettent de « diversifier » les fournisseurs publics. 		<ul style="list-style-type: none"> Surveiller la croissance des initiatives de partenariat public privé. Assurer qu'il ne s'agit pas de transferts directs de deniers publics vers les entreprises privées. Rétrocession de cinq services gouvernementaux. (b) Vente d'immeubles, les sommes seront versées au Fonds des générations. (b)
Réduction du nombre de ministères à 18	<ul style="list-style-type: none"> PQ et mise en place par le PLQ lors de la formation du Conseil des ministres. 			

Propositions non reprises	Enjeux
PQ : création d'une unité d'évaluation et de contrôle des grands projets publics.	
PQ : examen parlementaire des nominations des hauts gestionnaires des sociétés d'État.	
PQ : retour à une politique de concertation.	

* La lettre **b** renvoi aux éléments tirés du discours sur le budget de M^{me} Monique Jérôme-Forget du 24 mai 2007.

Les absences	Enjeux
Stratégie de recrutement et de revalorisation des emplois dans la fonction publique.	

Fiscalité

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Réduction des impôts des particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ : engagement ferme, convergence sur l'orientation à moyen terme. <p>Repris lors du discours inaugural.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : vise à réduire le fardeau fiscal du Québec à la moyenne canadienne. • ADQ : veut indexer les paliers d'imposition et allouer 1/3 de la marge de manœuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • ADQ : priorité au remboursement de la dette et réductions d'impôts uniquement à la suite d'un réel équilibre fiscal. • PQ : uniquement lorsque la croissance économique dépasse 2,5 %. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il faudra surveiller de près à qui profiteront les baisses d'impôts. (b) • Des baisses qui amputeront l'État de sa capacité de boucler le budget dans les années suivantes. 950 millions de dollars pour la classe moyenne, soit 1/3 des transferts fédéraux. (b)
Réduction de la taxe sur le capital	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : élimination pour les PME et réduction importante pour l'ensemble des autres entreprises. • ADQ : diminution de l'importance des taxes les plus nuisibles à l'investissement. • PQ : abolition, sur deux ans, pour les entreprises, à l'exception du secteur financier. 		<ul style="list-style-type: none"> • Réduction accélérée pour être complètement éliminée le 31 décembre 2010. (b)
Appliquer les recommandations du vérificateur général quant à la comptabilité nationale	<ul style="list-style-type: none"> • PQ, ADQ : convergence sur l'orientation. 			<ul style="list-style-type: none"> • Entente avec le Vérificateur général du Québec pour revoir les conventions comptables du gouvernement. (b) • En 2007-2008, co-vérification des états financiers de la SAQ et de la SGF. (b)

Les absences	Enjeux
Fiscalité verte	Réclamée par les groupes écologistes, la fiscalité verte est un moyen efficace d'encourager des comportements de développement et de consommation écologiques.

Éducation

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Activités et aide aux devoirs	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe. <p>Repris lors du discours d'assermentation du Conseil des ministres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : une heure d'activités après l'école. • ADQ : soutien aux écoles primaires • PQ : accès aux écoles de 8 h à 17 h. 		<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'égalité des chances pour la réussite scolaire, en contribuant à atténuer les effets dus aux iniquités dans les milieux familiaux. • 70 millions de dollars. (b)
Ajout de personnel professionnel aux élèves en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, PQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : 1 000 professionnels. • PQ : 1 500 spécialistes. 		<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réussite du plus grand nombre en venant en aide aux élèves les plus à risque. • Ajout de 800 professionnels sur deux ans pour porter leur nombre à 1 800. (b)
Enseignement du français	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ : convergence sur le principe. <p>Repris lors du discours inaugural.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : examen ministériel à la fin de chaque cycle primaire et secondaire. • ADQ : amélioration de la qualité du français. 		<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller que les examens ne servent pas à développer un nouveau palmarès des écoles. Le gouvernement s'est mis en mode écoute donc vérifier si nous pourrions utiliser notre rôle d'influence.
Enseignement de l'anglais	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ : convergence sur la nécessité. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : maîtrise à la fin du secondaire et séjour d'immersion d'un mois en 4^e et 5^e secondaire. • ADQ : enseignement intensif de l'anglais à la 5^e et à la 6^e année du primaire. 		<ul style="list-style-type: none"> • Quelles seront les conséquences sur le temps réservé aux autres matières ? L'immersion donne de meilleurs résultats que le « saupoudrage », mais cet enseignement ne doit pas non plus se faire au détriment de l'apprentissage de la langue première.
Écoles à vocation particulière	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ, PQ : convergence sur la mise en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • ADQ : augmentation du nombre d'écoles au secondaire. 		<ul style="list-style-type: none"> • Il y a une grande ouverture au PLQ pour le développement d'écoles à projets particuliers. L'enjeu est ce que le gouvernement fera pour réduire les inégalités.

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Écoles illégales religieuses	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe. 			

Propositions non reprises	Enjeux
ADQ : abolition des commissions scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation des ressources humaines et du financement vers les écoles. • Transformation des conseils d'établissement en conseils d'administration. • Renforcement du rôle de la direction. • Danger de diversification inéquitable de l'offre de service. • Un ou plusieurs systèmes scolaires ?
PQ : embauche de conseillers pédagogiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Un moyen, pas le seul, de favoriser l'insertion professionnelle.
PQ : mentorat des jeunes enseignants.	<ul style="list-style-type: none"> • Un processus continu, qui doit être valorisé.
PQ : formation et perfectionnement du personnel enseignant.	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement dans les édifices ?
PQ : investissement des écoles.	

Enseignement supérieur

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Accès aux études supérieures	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, PQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : admission au cégep des élèves du secondaire auxquels il manque deux cours et des adultes sur la base des acquis et des expériences de travail. • PQ : mesures non définies et accent sur le 3^e cycle universitaire. 		
Investissement dans les collèges et les universités	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, PQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : Un milliard d'ici 2012 en sus des transferts fédéraux. • PQ : 400 millions au soutien 		<ul style="list-style-type: none"> • Pas de remise en question de l'avenir des collèges. Par contre, le discours inaugural a été silencieux sur la question. • Une volonté d'accentuer la concurrence entre les universités. • 240 millions de dollars de plus pour les universités. (b)

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
		à la recherche et au développement.		<ul style="list-style-type: none"> • 80 millions de dollars pour les cégeps. (b) • La totalité des 187 millions de dollars additionnels provenant des transferts fédéraux. (b)
Dégel des frais de scolarité	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : ajustement des droits (50 \$ par session). • ADQ : indexation selon l'IPC. 	<ul style="list-style-type: none"> • PQ : gel des frais de scolarité, inscrit dans le programme du parti. 	<ul style="list-style-type: none"> • Repris lors du discours inaugural, assorti d'une bonification du programme des prêts et bourse. Pauline Marois souhaite « aller vers cette avenue », c'est-à-dire le dégel, et voudrait conclure un « contrat » avec les étudiants. • Ignore la question des frais afférents qui représentent environ 19 % de la facture totale entre 1994 et 2006. • Selon la CREPUQ : « on note une baisse significative du nombre de bénéficiaires du régime de prêts et bourses comparé à 1993-1994. Au cours de la même période, tout laisse croire que les bourses octroyées par les universités et les fondations privées ont augmenté¹⁹ ». • 50 dollars par session. (b) • Mise en place d'un régime enregistré d'épargne-études. (b)

Propositions non reprises	Enjeux
PLQ : encouragement aux entreprises à soutenir les fondations universitaires.	<ul style="list-style-type: none"> • La course aux fondations soulève le problème du type de financement : public et équitable ou privé et élitiste.
PLQ : programme Épargne-études.	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de bonification du programme fédéral qui favorise surtout les familles à revenu élevé.

Les absences	Enjeux
PLQ : les modifications au Règlement sur le régime d'enseignement collégial annoncées avant les élections.	

¹⁹ Cécile Sabourin, « Les droits de scolarité au Québec : un débat démocratique s'impose », *Le Devoir*, 27 avril 2007, p. A-9.

Formation professionnelle et formation de la main-d'œuvre

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Diplomation en formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, PQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : nouvelles formations de courte durée menant à une AEP et intensification de l'offre de formation menant à une AEC. • PQ : adaptation aux réalités régionales. 		<ul style="list-style-type: none"> • Danger de favoriser une voie trop rapide. Nous ne voulons pas de diplomation à rabais. La formation doit rester qualifiante et transférable, avec la possibilité de revenir sur ses choix.
Politique de formation de la main-d'œuvre			<ul style="list-style-type: none"> • ADQ : amélioration de l'offre en région par les commissions scolaires pour des cohortes plus petites. • PQ : adoption d'une nouvelle politique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fusion des formations professionnelle et technique souhaitée par l'ADQ qui risque de nous ramener vers les écoles de métiers. • Ne pas oublier que la dynamique de régionalisation de l'éducation axée sur la formation de la main-d'œuvre a largement été insufflée par les réformes des années 90 sous la gouverne du PQ.
Centres collégiaux de transfert technologique	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : augmentation du nombre. • ADQ : maillages entre universités, cégeps, entreprises et région. 		

Propositions non reprises	Enjeux
PLQ : faciliter la formation des adultes.	

Santé

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Ajout de ressources	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, PQ : parle d'infirmières praticiennes. • ADQ : parle d'infirmières cliniques. 		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du budget de 1,4 milliard de dollars. (b)

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : mesure d'attraction et de rétention de 2 000 infirmières et ajout de 1 500 médecins en région. 		
Privatisation du réseau	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le recours au privé. <p>Repris lors du discours inaugural</p>		<ul style="list-style-type: none"> • ADQ : instauration d'un véritable système de santé mixte (public, privé, coopératif) et autorisation aux médecins d'exercer dans le privé. • PQ : 300 groupes de médecine familiale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Achat de services au secteur privé. • Le débat concernant la participation des usagers au financement du système de santé se poursuivra et sera alimenté par les travaux d'un groupe de travail sous la responsabilité de Claude Castonguay. Ce dernier souhaite la levée de ce qu'il qualifie de prohibition sur l'assurance privée et des modifications à la Loi canadienne sur la santé, afin d'encourager l'achat d'assurances privées. (b) • Accréditation de nouveaux groupes de médecine familiale. (b)
Accessibilité au réseau	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ, PQ : convergence sur la garantie d'accès. <p>Repris lors du discours inaugural.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : garantie d'opération en moins de six mois. • PQ : garantie dans des délais acceptables au plan médical. 	<ul style="list-style-type: none"> • ADQ : garantie de soins dans des délais acceptables sinon, transfert aux frais de l'État dans l'établissement de son choix. 	
Problématique des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ : convergence sur la problématique. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : ministère des aînés et maintien des visites dans les centres hospitaliers et certification des résidences privées. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : veut l'implantation du plan d'action. • ADQ : veut une commission d'enquête publique. <p>Repris lors du discours inaugural.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les liens entre la Consultation publique demandée à la ministre des Aînés et l'engagement pris par la présidente du Conseil du trésor de « réaliser au cours de la prochaine année une étude approfondie de la situation financière de l'ensemble des retraités du Québec » ?
Hébergement et aide à domicile		<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : solutions d'hébergement variées et bonification du crédit d'impôt pour l'hébergement d'un parent âgé. 		<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 nouvelles places dans les CHSLD. (b) • Améliorer la qualité de 3 000 places en réduisant le nombre de lits par chambre. (b)

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> ADQ : développement de maisons intergénérationnelles et de coopératives de services aux aînés. PQ : ajout de ressources aux soins palliatifs. 		
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe et sur l'augmentation du financement. <p>Reprise lors du discours inaugural « saines habitudes de vie ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> PLQ : plan de prévention des maladies et de l'activité physique destiné aux écoles ; crédit d'impôt (500 \$) pour pratique sportive des jeunes de moins de 16 ans ; élimination de la malbouffe des écoles. 		<ul style="list-style-type: none"> Il y a déjà le projet de loi 59, Loi instituant le Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie, déposé le 28 novembre 2006. Il dort encore au feuillet. Il y est question d'associer la Fondation Chagnon au projet.

Les absences	Enjeux
Le développement des services à domicile.	

Services sociaux

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Protection de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> PLQ : service de crise 24/7 pour les jeunes. ADQ : création d'un protecteur de la jeunesse. PQ : soutien et accompagnement de jeunes qui quittent les centres jeunesse à 18 ans. 		

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : plan d'action en santé mentale. • ADQ, PQ : politique de lutte contre le suicide. • PQ : programme national de santé publique. 		

Propositions non reprises	Enjeux
PQ : l'action communautaire (financement, conditions de travail et autonomie des groupes).	

Développement économique

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Taxe sur le capital	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe de modifier la taxe. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : élimination pour les PME et réduction importante pour l'ensemble des autres entreprises. • ADQ : diminution de l'importance des taxes les plus nuisibles à l'investissement. • PQ : abolition, sur deux ans, pour les entreprises, à l'exception du secteur financier. 		<ul style="list-style-type: none"> • Réduction accélérée pour être complètement éliminée le 31 décembre 2010. (b)
Investissement	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe. 			<ul style="list-style-type: none"> • Crédit de 5 à 10 % de la taxe sur le capital pour tout investissement dans la modernisation des entreprises. (b) • Élimination de la taxe sur le capital aux entreprises manufacturières qui investissent, dès maintenant, au Québec. (b) • Prolongation du crédit de 15 % de la taxe sur le capital pour tout investissement dans les entreprises de transformation du bois. (b)

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> ADQ : mise en place d'une politique scientifique innovatrice pour la recherche et la technologie. 		
Développement des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> 			<ul style="list-style-type: none"> 30 milliards de dollars sur cinq ans pour les écoles, les hôpitaux et les routes : 20 milliards pour la rénovation et 10 milliards pour le développement de nouvelles infrastructures. (b)

Propositions non reprises	Enjeux
PLQ : investissement dans le développement des infrastructures.	<ul style="list-style-type: none"> À suivre de près, la traduction dans le budget de cet investissement. Est-ce que « les infrastructures » concernent seulement les routes ou incluent aussi les écoles et les hôpitaux ?

Les absences	Enjeux
Le soutien au développement de l'économie sociale.	
Une stratégie nationale de développement du secteur manufacturier.	

Politique énergétique

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Exportation d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> PLQ : exportation de l'énergie propre, confirmée lors du discours inaugural. ADQ : exportation des surplus d'électricité générés par l'économie d'énergie. PQ : priorité aux tarifs spéciaux pour créer des emplois en région. 		<ul style="list-style-type: none"> Les coûts pour les particuliers. Le respect de l'environnement et la protection des petites rivières. Augmentation des exportations d'électricité pour verser 400 millions de dollars au Fonds des générations. (b)

Développement régional

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Fonds de développement régional	<ul style="list-style-type: none"> ADQ, PQ : convergence sur le principe. <p>Repris lors du discours inaugural.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ADQ : création d'un fonds d'autonomie régionale géré par les élus régionaux. PQ : augmentation du financement du fonds existant. 		<ul style="list-style-type: none"> Fonds sous la responsabilité des CRE, majoré de 55 millions de dollars en 2007-2008. (b) Suivi du dernier budget Audet : 300 millions de dollars sur cinq ans dans le Fonds de développement régional (FDR). Bonification des sommes d'argent vouées aux CLD pour l'entrepreneuriat local, 900 millions de dollars sur cinq ans. (b)
Décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe. <p>Repris lors du discours d'assermentation du Conseil des ministres et lors du discours inaugural.</p>	<ul style="list-style-type: none"> PLQ : procéder à des projets additionnels de décentralisation et mettre en œuvre les ententes conclues avec le milieu municipal. ADQ : ententes-cadres négociées avec les régions. ADQ : volonté d'outiller les CRE et les CLD pour qu'ils jouent un rôle dans le développement régional. 		<ul style="list-style-type: none"> Vision autonomiste de l'ADQ et le sens réel de la décentralisation. La démarche de banc d'essai en décentralisation de la ministre des Affaires municipales et des Régions, Nathalie Normandeau, en collaboration avec la Fédération des municipalités du Québec. Une nouvelle coalition pour un Québec des régions qui demande au gouvernement Charest d'adopter, dès la prochaine session, une loi-cadre sur la décentralisation de l'État québécois et sur l'instauration de véritables gouvernements territoriaux élus, autonomes financièrement, dotés de pouvoirs et de moyens réels pour gérer les services sociaux, la santé, les écoles, la culture, la voirie, l'aménagement ou encore le patrimoine.
Appui au développement des régions-ressources	<ul style="list-style-type: none"> PLQ, PQ : convergence sur le principe et les modalités. 			<ul style="list-style-type: none"> Selon le MESS, de 1996 à 2001, les régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue ont rejoint la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en devenant deux fois plus défavorisées matériellement que le reste du Québec.

Propositions non reprises	Enjeux
PQ : implication de la SGF et d'Investissement Québec au développement régional.	

Condition des femmes

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Égalité entre les femmes et les hommes	Rien dans les programmes politiques.			
Violence faite aux femmes	PQ : campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes.			

Politique familiale

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Services de garde	<ul style="list-style-type: none"> PLQ, PQ : convergence sur le développement du réseau. <p>Repris lors du discours d'assermentation du Conseil des ministres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> PLQ : 20 000 places, silence sur le gel des tarifs. PQ : 20 000 places et gel des tarifs à 7 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> ADQ : allocation de 100 \$ par semaine pour enfant d'âge préscolaire qui ne fréquente pas le réseau des CPE. 	<ul style="list-style-type: none"> Le développement du réseau face aux intentions du PLQ de développer « des solutions plus adaptées aux besoins variés des parents » (libre-choix). Le nombre, l'avenir des services en milieu familial et les tarifs. La ministre Courchesne semble privilégier la création de 20 000 places d'ici quatre ans, réparties entre le milieu familial, les CPE et les garderies privées à but lucratif. Le nouveau gouvernement doit composer avec l'idée du 100 \$ par enfant défendue par l'ADQ et qui trouve un certain écho pour ne pas dire un écho certain au sein de la population. Allons-nous vers une prime de soutien aux familles qui ressemblerait à une prime à la naissance (bébé bonus) ? Aucune mesure annoncée dans le discours du budget, mais 10 millions de dollars prévus dans les crédits budgétaires. (b)
Adoption	<ul style="list-style-type: none"> ADQ, PQ : convergence sur l'importance de soutenir l'adoption. 	<ul style="list-style-type: none"> ADQ : 5 000 \$ pour naissance ou adoption du 3^e enfant. PQ : offrir les mêmes dispositions de congé parental aux parents adoptants. 		

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Aidants naturels		<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : répit aux aidants naturels. • ADQ : question soulevée lors de sa réplique au discours inaugural, mais sans précision. 		

Propositions non reprises	Enjeux
PQ : Programme incitatif de conciliation famille-travail-études (partenariat syndicat et patronat).	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours en attente de la politique gouvernementale. Il semble que le gouvernement soit encore en mode de réflexion. Les balises seraient celles de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le plan d'action 2007-2010 centré, particulièrement, sur la collaboration des milieux de travail et de vie.
PQ : Programme accès à la propriété.	

Culture

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, ADQ, PQ : convergence sur le principe. 	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : mise en œuvre de la convention. Repris dans le discours d'assermentation du Conseil des ministres. • PQ : adoption d'une loi. 		
Financement de la culture	<ul style="list-style-type: none"> • ADQ, PQ : convergence sur l'accroissement du financement. 		<ul style="list-style-type: none"> • ADQ : associe le rôle de l'État à une bureaucratie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation plus large du privé (fondations) dans le financement de la culture.
Politique nationale de la culture	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ, PQ : convergence sur le principe. <p>Repris lors du discours d'assermentation du Conseil des ministres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PLQ : négociation d'une entente relative à la culture et aux communications ; nouvelle loi sur le patrimoine culturel. • PQ : États généraux. 		

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Langue française	<ul style="list-style-type: none"> PLQ, PQ : convergence sur la promotion de la langue. 	<ul style="list-style-type: none"> PLQ : accent sur les nouvelles technologies et soutien accru aux francophones hors Québec. <p>Repris lors du discours d'assermentation du Conseil des ministres.</p>		<ul style="list-style-type: none"> Consolidation du financement de l'Office de la langue française ou du Conseil sur la langue française.

Propositions non reprises	Enjeux
PLQ : création d'un fonds privé pour le cinéma québécois.	<ul style="list-style-type: none"> Recours accru au privé.
PLQ : mise en réseau des bibliothèques publiques.	<ul style="list-style-type: none"> Déjà entamée par la Grande bibliothèque nationale ; est-ce que cela touchera aussi les bibliothèques scolaires ?
PQ : commercialisation des produits culturels québécois dans le monde.	

Les absences	Enjeux
Rien qui permet de saisir la manière dont le gouvernement souhaite soutenir la culture dans son ensemble.	
L'avenir de Télé-Québec.	

Lutte à la pauvreté

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
Sécurité du revenu		<ul style="list-style-type: none"> PLQ : continuité de la politique en vigueur c'est-à-dire augmenter le nombre de personnes qui quittent l'aide sociale PQ : indexation des prestations et incitation au retour au travail et abolition de la « clause Tanguay ». 	<ul style="list-style-type: none"> ADQ : réforme et retour au travail de 25 000 personnes aptes au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les partis sont silencieux sur les recommandations du Comité des Nations-Unies sur le Pacte international des droits sociaux et font l'impasse sur l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Propositions	Convergences sur principe et modalités	Différentes modalités	Divergences	Enjeux
		Repris lors du discours d'assermentation du Conseil des ministres.		

Les absences	Enjeux
Proposition sur les hausses successives des tarifs dans les services publics.	
Hausse substantielle du salaire minimum.	Améliorer la qualité des emplois afin que les personnes qui travaillent puissent disposer d'un revenu permettant un niveau de vie décent. Rappeler que le ministre Audet avait déclaré que son gouvernement souhaitait « égaler le salaire minimum le plus élevé au pays » (surveiller l'Ontario qui veut porter le salaire minimum à 10,25 \$ en 2010).

Certaines questions qui n'ont pas été abordées dans les programmes politiques l'ont toutefois été au cours de la campagne électorale et se retrouvent dans le discours inaugural :

- L'accommodement raisonnable : dénoncer le zèle religieux et tracer une limite, c'est-à-dire protéger les minorités contre les abus de la majorité, mais interdire les abus de la minorité et déterminer clairement les valeurs fondamentales non négociables.
- Faciliter la retraite progressive.

D'autres enjeux ont fait l'objet d'annonces soit dans le cadre du discours d'assermentation du Conseil des ministres ou, encore, lors du discours inaugural, notamment :

- En environnement, l'atteinte des objectifs de Kyoto avec le plan de lutte contre les changements climatiques ;
- La mise en œuvre de la Loi sur le développement durable ;
- La protection de l'eau ;
- L'installation à Montréal d'une bourse du carbone.

Parmi les grandes absences relevées lors du discours inaugural, soulignons :

- La réforme du mode de scrutin, alors que le rapport du directeur général des élections doit être déposé d'ici la fin juin ;
- La stratégie jeunesse ;
- Le Plan d'action de la gestion des matières résiduelles.

6. Et pour la suite des choses...

L'avenir des chefs

L'étroite victoire du **PLQ** témoigne éloquemment de l'érosion des appuis à ce parti et pose la question de l'avenir du PLQ, mais aussi de son chef. Si la tendance se maintient, il pourrait ne conserver que les fédéralistes purs et durs chez les francophones, les anglophones et les allophones. Encore là, rien n'est certain. Certes, les différentes nominations à des fonctions parlementaires ont eu comme effet temporaire, mais réel, d'apaiser la grogne des déçus, notamment Henri-François Gautrin, Geoffrey Kelley et Lawrence Bergman. Par contre, la grogne de la communauté anglophone a ravivé l'idée d'un parti politique représentant les intérêts des membres de cette communauté. Devant un tel contexte, il devra batailler ferme pour ne pas perdre ses appuis traditionnels.

Le leadership de Jean Charest qui n'était pas remis en cause, du moins sur la place publique, s'effrite de plus en plus. Dans les coulisses, les tractations en vue d'un changement de chef vont bon train. La constitution du PLQ est claire, son article 28 stipule que les membres doivent se prononcer sur le leadership du chef du parti advenant une défaite électorale ou l'élection d'un gouvernement minoritaire. C'est sous la forme d'un congrès suivant une élection que les membres sont appelés à se prononcer par un vote de confiance. « Au congrès suivant immédiatement une élection générale, si le parti n'a pas fait élire une majorité de députés à l'Assemblée nationale, les délégués indiquent, par scrutin, s'ils maintiennent leur confiance au chef. » Ce vote de confiance devrait avoir lieu d'ici novembre 2007 au plus tard, mais il semble, d'ores et déjà, qu'il pourrait être reporté au printemps 2008. Déjà, plusieurs analystes de la scène politique s'entendent pour prédire que Jean Charest ne sera pas à la tête des troupes libérales lors de la prochaine élection générale.

Du côté de l'**ADQ**, le chef semble bien en selle pour les prochaines années. Son entêtement l'aura servi, il a réussi à devenir l'opposition officielle à l'Assemblée nationale. Toutefois, l'arrogance qui le caractérise depuis son élection, notamment autour de toute la question de la répartition des tours de paroles, du nombre de députés par commission ou, encore, les budgets alloués à chaque parti afin de soutenir leur travail parlementaire, fait ressortir une attitude de vengeance plutôt qu'une de collaboration pour la bonne marche des travaux parlementaires. Ce ne sera que lorsque ces derniers auront débuté, particulièrement ceux menés lors des commissions parlementaires, que nous pourrons prendre la mesure de l'équipe adéquate. Tout laisse croire que le chef tient son équipe bien en laisse. À moins que ce soit l'équipe immédiate de Mario Dumont qui rédige les questions posées à l'Assemblée nationale, il viendra le moment où les députés devront s'exprimer, interpellier le gouvernement et répondre de leurs actes. À ce moment, la population pourra se faire une idée de la valeur de ces députés.

Les résultats désastreux du **PQ** témoignent-ils d'une tendance irréversible ou d'une secousse passagère ? Cette formation politique ne peut faire l'économie de réfléchir au

fait que, depuis l'élection de 1994, elle n'a cessé de perdre des points au sein de la population²⁰, l'option de la souveraineté suscitant plus d'adhésion que l'appui au PQ. Ce parti a une longue tradition de rupture avec sa direction politique et son chef. Encore une fois, cette tradition s'est exprimée avec le départ d'André Boisclair.

Dans ce parti, la question du leadership prend une connotation particulière, car au-delà du charisme du chef, c'est l'avenir de l'option qui est en cause et qui s'exprime clairement autour du dilemme suivant : remettre la question de l'indépendance et la tenue d'un référendum le plus rapidement possible au centre du débat, quitte à renoncer à être élu ou placer cette question sur la glace le temps qu'il faudra... afin de regagner le cœur des électrices et des électeurs. Cela ne saurait suffire. Dans la foulée de la « Saison des idées », le PQ avait repris le chemin de la social-démocratie entérinée par le Congrès de 2005, sauf qu'au cours de la dernière élection ce programme a été mis sous le boisseau. Le PQ est donc convié à une profonde réflexion sur son avenir comme formation politique et sur son enracinement au sein de la population. À cela, il faut ajouter tout le travail de reconstruction, de mobilisation des membres et d'amélioration de sa situation financière plus que délicate.

L'arrivée de Pauline Marois à la tête du PQ pourrait toutefois dynamiser ce parti et faire taire toutes les personnes qui s'étaient empressées de le déclarer moribond, voué à une disparition à brève échéance. Plus encore, son élection constituera un signal dangereux pour le PLQ et l'ADQ. Cette femme a une expérience incontestable de l'administration publique, de la conduite des affaires ministérielles et du fonctionnement de l'Assemblée nationale. Elle deviendra la première femme cheffe d'un parti politique québécois susceptible de devenir la première femme première ministre. De plus, elle a choisi, lors de son discours annonçant officiellement sa candidature, de déterminer clairement ses priorités : écouter la population et se recentrer sur la famille, l'environnement, l'école et la formation. Elle a fait le choix de la social-démocratie, tout en soulignant vouloir la moderniser et de la création de la richesse pour la partager « afin de ne laisser personne de côté ». Si ces intentions se confirment dans le programme, plusieurs votes envolés au profit de QS et du PV pourraient revenir au PQ.

La vigilance s'impose, car comme nous l'avons démontré, il y a beaucoup de convergences entre les propositions des trois partis politiques et les alliances à venir pour éviter de faire tomber prématurément le gouvernement actuel seront révélatrices du fondement réel du virage du PQ. De plus, M^{me} Marois a déjà manifesté une certaine ouverture aux mesures proposées par l'ADQ concernant, notamment, les autres formes de soutien aux familles qui ne recourent pas aux services de garde et s'est dite ouverte à reconsidérer le gel des frais de scolarité. Il y a un risque pour le PLQ et pour le PQ à trop emprunter aux idées de l'ADQ, car la population pourrait être tentée, devant cette foule d'emprunts, de choisir l'original la prochaine fois. Et là, le virage à droite se concrétiserait, sans nuance.

²⁰ Déjà, en 2003, le PQ n'avait obtenu que 33,2 % des suffrages, soit une baisse de 10 points depuis 1989.

Quelques nouvelles brèves du fédéral

L'arrogance de Stephan Harper

« Le Parti conservateur a gagné le dernier scrutin fédéral en concoctant pour ses travailleurs d'élection des portraits-robots d'électeurs types susceptibles de voter – ou pas – pour sa formation. Par exemple, les "Zoé" canadiennes, ces célibataires urbaines professionnelles dégustant des cafés *latte* au Starbucks, sont trop sophistiquées pour les conservateurs. Ils n'ont pas perdu leurs énergies à les courtiser. Le PC semble déterminé à mener la prochaine bataille dans la même optique²¹. » Ce n'est pas tout, il a rédigé un petit livre à l'intention des députés conservateurs présidents de comités parlementaires leur expliquant comment retarder l'adoption de projets de loi, accaparer le temps de parole dans les comités de la Chambre des communes, « perturber, politiser, biaiser et même suspendre les activités²² ».

Depuis son élection, Stephan Harper n'a cessé d'être en période électorale. Chacun de ses gestes est calculé en fonction d'un résultat positif possible s'il y avait de nouvelles élections. Il a survécu aux menaces de votes contre ses budgets parce qu'il a répondu à certaines demandes du Québec en matière de partage des revenus fédéraux. Il a accordé une place au Québec au sein de l'UNESCO, il cherche à limiter le pouvoir du fédéral à dépenser dans les champs de compétence des provinces.

Parallèlement, il mène une charge contre le Parti libéral du Canada (PLC) et son chef Stéphane Dion. Au cours de la semaine précédant Pâques, il a fait grand état des quartiers généraux du Parti conservateur (PC) au centre ville d'Ottawa, comme s'il voulait indiquer aux autres partis la richesse du sien et son niveau de préparation.

Cependant, il traîne des boulets qui peuvent peser lourd lors de la prochaine campagne électorale : la nomination d'un sénateur, un non élu comme ministre, la nomination d'un député élu sous la bannière du PLC et passé au PC, le projet de loi sur les élections à date fixe et, surtout, la présence canadienne en Afghanistan.

Durcissement prévisible du côté de la santé ?

Le gouvernement Harper veut recourir au privé pour réduire les listes d'attente. Dans la ligne de mire de ce gouvernement, la Loi canadienne sur la santé considérée comme trop rigide. S'appuyant sur une confiance indéfectible dans les règles du marché, il a franchi un pas en ce sens avec la conclusion d'ententes avec les provinces sur une garantie de temps d'attente en santé, dont l'atteinte des normes pourra s'échelonner pendant plusieurs années. De même, pour avoir accès aux sommes fédérales, les provinces n'auront pas à respecter les cinq domaines jugés prioritaires (cancer, maladies du cœur, imagerie diagnostique, remplacement de la hanche ou du genou et cataracte), mais plutôt un seul.

²¹ Hélène Buzzetti, « La politique des petits ensembles », *Le Devoir*, 31 mars 2007, p. B-1.

²² Hélène Buzzetti, « Les conservateurs distribuent le petit manuel du parfait empêqueur de tourner en rond », *Le Devoir*, 19 et 20 mai 2007, p. A-3.

Lors de son passage au Canada, l'ancien ministre de la Santé dans le gouvernement Blair de 1997 à 1999, Frank Dobson, a sonné l'alarme quant aux effets du recours au privé dans le secteur de la santé. Selon lui, autoriser des entreprises privées à but lucratif à jouer un plus grand rôle aurait des conséquences désastreuses. « Les grosses compagnies commenceront à faire pression sur le gouvernement américain et à invoquer les règles de l'organisation mondiale du commerce pour soutenir qu'il devrait y avoir "un marché international libre et ouvert aux soins de santé au Canada"²³. »

Ce jugement, que certains pourraient qualifier d'alarmiste, se base sur l'expérience de l'Angleterre, alors que le recours aux cliniques privées pour réduire le temps d'attente a contribué à faire augmenter les coûts administratifs du service national de la santé britannique de 4 % à 15 % parce que le système public s'est vu obligé de s'occuper des patients les plus mal en point, « en plus d'assurer les soins intensifs, de s'occuper des patients hospitalisés d'urgence, de former les médecins et les infirmières²⁴ ».

Cette dérive du gouvernement Harper est d'autant plus menaçante que le gouvernement Charest a demandé à Claude Castonguay, chantre du recours au privé, de présider un groupe de travail afin de déterminer de nouvelles sources de financement et des solutions pour assurer la pérennité du système. Parmi les options que doit examiner ce groupe de travail, il y a la Loi canadienne sur la santé que la ministre Jérôme-Forget considère comme une loi « qui empêche l'innovation ».

La privatisation de l'eau

Au cours du mois d'avril, des discussions secrètes en vue d'éventuelles exportations de l'eau en vrac ont eu lieu à Calgary, sous les auspices du Center for Strategic and International Studies des États-Unis, le Conference Board du Canada et le Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE) du Mexique. Réunissant de hauts fonctionnaires et des chefs d'entreprises, les discussions ont porté sur des questions aussi stratégiques que la sécurité des Amériques, la signature d'un pacte continental (États-Unis-Canada-Mexique) d'accès aux ressources naturelles et de possibles transferts et dérivations de cours d'eau.

Selon le Conseil des Canadiens, il s'agit d'un processus qui évacue l'obligation de transparence et de reddition de comptes au Parlement et à la population. Si cela se concrétisait, ce serait un pas de plus vers la mainmise des intérêts étatsuniens sur les ressources canadiennes. Actuellement, toutes les provinces canadiennes interdisent les exportations de l'eau. Toutefois, comme le Québec a entériné l'accord de l'ALENA, il serait soumis à ce nouvel accord. Aussi, l'urgence d'adopter une politique nationale de l'eau s'impose. Celle-ci déclarerait l'eau comme un droit inaliénable et interdirait la privatisation de l'eau.

²³ Keith Leslie, « Le recours au privé ouvrirait la porte aux cliniques américaines », *Le Devoir*, 3 avril 2007, p. A-3.

²⁴ *Idem*.

Le poids politique du Québec s'effrite

Le gouvernement Harper a déposé le 11 mai dernier, avec le soutien du PLC, le projet de loi C-56 qui redessine la carte électorale canadienne en fonction des changements démographiques. S'il était adopté, le nombre de circonscriptions passerait de 308 à 330 en 2014. Le nombre de députés québécois resterait le même, 75, mais le poids politique des députés chuterait de 24 % à 22 %. Lors de la création du Canada (1867), le Québec avait un total de 65 députés, soit 34 % de la députation fédérale. Au fil des années, le pourcentage a constamment diminué, et ce, à cause du principe de la représentation selon la proportion de la population par province.

Actuellement, le Québec n'a aucune garantie constitutionnelle de détenir 25 % des sièges à la Chambre des communes²⁵ et rien ne laisse présager que cette question peut être réglée, car les conservateurs et les libéraux s'entendent sur le respect de la notion de la proportionnalité, nonobstant le caractère particulier du Québec et la reconnaissance par la Chambre des communes de la nation québécoise. À terme, une telle situation pourrait conduire à neutraliser complètement le poids politique du Québec à la Chambre des communes.

Le français en péril au Canada

Le respect de la Loi sur les langues officielles par le gouvernement Harper ne semble pas une priorité. Compressions budgétaires, affaiblissement du Comité des langues officielles, abolition du programme de contestation judiciaire qui permettait aux membres des minorités de porter plainte lorsque leurs droits étaient bafoués, voilà autant de mesures qui témoignent que la reconnaissance du français à la Chambre des communes et au Canada est en péril.

L'assurance-emploi

En mai 2006, le Bloc québécois a déposé en Chambre le projet de loi C-269 qui prévoit, notamment, d'augmenter de cinq semaines la période d'accessibilité pour toutes les régions, et ce, peu importe le pourcentage du taux de chômage. Il propose également de hausser le taux des prestations de 55 à 60 %, avec un calcul fondé sur les douze meilleures semaines. Le projet de loi prévoit enfin d'ouvrir l'accès aux prestations d'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes.

Appuyé par les trois partis d'opposition, ce projet de loi doit toutefois obtenir la recommandation royale pour franchir l'étape de la troisième lecture. Ce à quoi s'oppose le gouvernement Harper.

Des décisions à venir de la Cour Suprême

L'organisme Charter Commission on Poverty Issues en collaboration avec le Conseil des Canadiens et le Syndicat des postiers ont déposé une demande à la Cour suprême

²⁵ Une disposition à cet effet était incluse dans le défunt Accord de Charlottetown de 1992.

du Canada afin qu'elle détermine la constitutionnalité du chapitre 11 de l'ALENA. Déjà, la Cour avait reconnu que, dans le cadre de la Charte canadienne, les poursuites financières contre une politique gouvernementale prise de bonne foi peuvent interférer avec l'efficacité du gouvernement et réduire sa capacité à fournir des services et des programmes sociaux incluant les soins de santé. Là, les plaignants veulent que la Cour détermine si, notamment, le droit des corporations de poursuivre directement le gouvernement est conforme à la Charte. Aucune date n'est encore connue concernant le moment où la Cour décidera si elle accepte d'entendre la demande, mais il est fort probable que cette réponse sera connue d'ici la fin de 2007.

Par ailleurs, la Cour suprême a autorisé la CSN à en appeler du jugement prononcé par la Cour d'appel du Québec, le 15 novembre 2006, dans le dossier de la caisse d'assurance-emploi. Ce dernier jugement concluait que les cotisations versées au régime d'assurance-emploi relevaient du pouvoir de taxation du Parlement. Rappelons que la Loi sur l'assurance-emploi contient un mécanisme de fixation du taux de cotisation permettant au gouvernement d'utiliser les cotisations d'assurance-emploi à des fins budgétaires. On estime que ce sont 54 milliards de dollars de cotisations qui ont été détournés de l'assurance-emploi et utilisés par le gouvernement fédéral à toute autre fin, comme s'il s'agissait d'impôts prélevés à des fins générales.

Conclusion

Jocelyn Létourneau, professeur d'histoire à l'Université Laval, estime que les questions propulsées par Mario Dumont au cours de la campagne électorale « ne pourront être désormais évitées, ridiculisées, méprisées ou occultées. Il faudra les aborder franchement avec, en prime, l'espoir de leur trouver des solutions ». Nous en sommes. Par contre, il ajoute qu'il faudra trouver des compromis « porteurs d'avenir entre trois tendances fortes au sein de la société québécoise : le libéralisme, la social-démocratie et le conservatisme²⁶ ». Et là, nous nous inscrivons en faux. Nous ne nous opposons pas à ce que l'État ait la responsabilité de réconcilier les intérêts économiques et le développement de la richesse collective, sauf que le libéralisme nous renvoie à la primauté des libertés individuelles sur les droits collectifs, à l'hégémonie de la libre entreprise et de la concurrence et à la mise en place d'un État minimaliste qui n'intervient pas ou si peu pour réguler l'économie. Bref, une philosophie économique qui conduit à une organisation de plus en plus institutionnalisée des inégalités.

Pour sa part, le conservatisme social est souvent synonyme de restauration de valeurs fondées sur la communauté, la parenté, la hiérarchie, la tradition et la religion. C'est vrai, mais c'est plus que cela. Le conservatisme économique prône aussi la limitation du rôle de l'État central à quelques domaines-clés. « Dans la vision conservatrice, l'État devrait s'abstenir d'entreprendre partout où l'entreprise privée ferait tout aussi bien. Les dépenses publiques devraient être maintenues à un niveau aussi bas que possible, et on devrait respecter la règle traditionnelle de l'équilibre budgétaire²⁷. » C'est ce courant qui inspire particulièrement Mario Dumont.

²⁶ Jocelyn Létourneau, « Des élections historiques ? », *Le Devoir*, 29 mars 2007, p. A 7.

²⁷ Douglas Greenwald, *Dictionnaire économique*, 3^e édition, Économica, Paris 1987, p. 105.

Quant à la social-démocratie, elle en appelle à l'intervention de l'État dans la régulation économique et la distribution de la richesse collective, mais aussi dans la mise en œuvre de politiques sociales qui assurent l'équité et l'égalité dans une société.

Actuellement, les trois tendances sont à l'œuvre au Québec, mais aussi au Canada. Depuis des années, le libéralisme dans sa forme néolibérale occupe le devant de la scène, appuyé par un fort courant de conservatisme économique. À la lumière des orientations économiques et politiques qui ont cours actuellement et des alliances possibles entre les partis, c'est l'avenir de la social-démocratie qui est en jeu.

Annexe 1

Les mandats confiés aux ministres par le premier ministre Jean Charest

Nathalie Normandeau (Bonaventure)

Vice-première ministre

Ministre des Affaires municipales et des Régions

Ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

« Les régions et les communautés rurales ont besoin de notre appui pour prospérer et créer de l'emploi. Nous avons accru les pouvoirs des régions; il faut continuer. Vous procéderez à des projets additionnels de décentralisation et mettrez en œuvre les ententes que nous avons conclues, en particulier avec nos partenaires du monde municipal. Vous agirez rapidement pour régler les problèmes de fonctionnement des agglomérations là où ils se posent. »

Monique Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys)

Ministre des Finances

Ministre des Services gouvernementaux

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale

Présidente du Conseil du trésor

« Vous baisserez les impôts de tous les Québécois, en particulier les impôts de la classe moyenne. Fidèle à vos habitudes, vous assurerez les Québécois que chaque dollar de leur argent est bien géré. Vous allez poursuivre de manière déterminée la réforme de l'État. Vous poursuivrez le développement des services gouvernementaux moins coûteux et plus simples pour les citoyens, avec la mise en œuvre de Services Québec et du gouvernement en ligne. »

Monique Gagnon-Tremblay (Saint-François)

Ministre des Relations internationales

Ministre responsable de la Francophonie

Ministre responsable de la région de l'Estrie

« Vous serez responsable de l'action entreprise par le Québec sur la scène mondiale. Vous mettrez en œuvre la nouvelle politique internationale du Québec, dont vous êtes l'auteur. Vous préparerez le prochain Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie qui se tiendra ici même, dans la capitale nationale, en 2008. »

Philippe Couillard (Jean-Talon)

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Président du Comité des priorités

Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

« Vous prendrez tous les moyens nécessaires afin de soigner les Québécois plus rapidement, que ce soit à l'urgence, à l'hôpital ou à domicile. Les actions de notre

premier mandat, votre leadership en particulier, constituent une assise solide pour bâtir. »

Michelle Courchesne (Fabre)

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministre de la Famille
Ministre responsable de la région de Laval

« Vous vous assurerez de la cohérence et des actions gouvernementales visant à aider les Québécois à réaliser leurs projets à toutes les étapes de leur vie. Vous mettrez fin au gel des droits de scolarité et bonifierez de manière correspondante le programme des prêts et bourses; vous ajouterez une heure d'activités organisées après les classes au primaire et au secondaire; vous développerez les places en services de garde. »

Jean-Marc Fournier (Châteauguay)

Ministre du Revenu
Ministre responsable de la Réforme parlementaire
Leader parlementaire du gouvernement
Ministre responsable de la région de la Montérégie

« Vous combattrez le travail au noir et l'évasion fiscale; comme ministre responsable de la Réforme parlementaire et surtout comme leader du gouvernement, vous jouerez un rôle crucial dans le bon fonctionnement de notre gouvernement et de l'Assemblée nationale. »

Jacques Dupuis (Saint-Laurent)

Ministre de la Justice
Ministre de la Sécurité publique

« Vous présenterez un projet de loi limitant le transport d'armes à feu à autorisation restreinte. Inutile de vous dire l'importance de ce projet de loi dans le contexte des tristes événements de l'Université Virginia Tech et du Collège Dawson. Il s'agit là d'un geste que nous pouvons poser qui pourrait aider à sauver des vies. Vous intensifierez également la lutte contre les gangs de rue et contre les nouvelles formes de criminalité comme le cybercrime. »

Line Beauchamp (Bourassa-Sauvé)

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

« Vous ferez en sorte que le Québec atteigne les objectifs du protocole de Kyoto avec notre plan de lutte contre les changements climatiques. Vous aurez la responsabilité de mettre en œuvre la Loi sur le développement durable; vous protégerez l'eau et assurerez la pérennité de cette ressource pour les futures générations de Québécois. Vous mettrez sur pied le Fonds vert et soutiendrez le développement des technologies vertes. Que ce soit l'énergie, le recyclage, les aires protégées, je veux que le Québec soit et demeure un leader du développement durable »

Claude Béchard (Kamouraska-Témiscouata)

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, de la région de la Côte-Nord et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

« Vous avez un important mandat, celui de venir en aide au secteur forestier, de faire en sorte que ce secteur puisse sortir renforcé de la crise actuelle. Après l'annonce en janvier dernier de la construction du projet hydroélectrique Eastmain-1-A-Rupert, un projet important, un projet de 5 milliards de dollars, vous mettez en chantier le prochain projet sur la Basse-Côte-Nord du Québec sur la rivière Romaine; vous poursuivrez le développement des énergies vertes et alternatives, dont l'éolien, et nous le ferons dans le respect des communautés locales. Vous agirez de manière à ce que l'essor du secteur minier génère le maximum de retombées dans les régions et le maximum d'emplois. »

Raymond Bachand (Outremont)

Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Ministre du Tourisme

Ministre responsable de la région de Montréal

« Votre priorité est la prospérité du Québec. Vous augmenterez la création d'emplois dans la région. Vous ferez en sorte que le secteur manufacturier puisse mieux s'adapter à la concurrence internationale. Vos maîtres mots seront: productivité et, un mot que nous partageons, innovation. Le tourisme est un secteur économique de première importance, en particulier dans les régions du Québec. C'est un levier de diversification économique. Vous ferez la promotion de la destination Québec en toute saison. En plus de ces fonctions, vous serez ministre responsable de notre métropole. Notre gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les leaders politiques, économiques et sociaux de Montréal. »

Benoît Pelletier (Chapleau)

Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions

démocratiques et de l'Accès à l'information

Leader parlementaire adjoint du gouvernement

Ministre responsable de la région de l'Outaouais et de la région du Nord-du-Québec

« Vous ferez la promotion des intérêts du Québec et maintiendrez le leadership du Québec dans la fédération canadienne, ce que vous avez fait de façon brillante. Vous devrez préparer notre démarche visant à conclure une entente sur l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser, qui doit être le reflet du respect de nos compétences. Vous donnerez suite aux engagements pris avec les Premières Nations à Mashteuiatsh en octobre 2006. Vous organiserez un forum semblable avec la nation inuite. »

Julie Boulet (Laviolette)

Ministre des Transports
Ministre responsable de la région de la Mauricie

« Vous poursuivrez les investissements très importants dans nos infrastructures routières. Vous mettrez en œuvre la politique de développement de transport collectif, qui fait partie de notre vision de ce que doit être le développement durable. Vous proposerez aussi les mesures appropriées pour améliorer le bilan routier du Québec. »

Laurent Lessard (Frontenac)

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministre responsable de la région de Chaudière- Appalaches et de la région du Centre-du-Québec

« Le monde agricole vit des pressions très fortes, qui sont à la fois économiques, démographiques, environnementales. Vous dégagerez la vision d'une agriculture de demain permettant à nos producteurs de vivre dignement de la terre et surtout, il y aura un grand défi d'assurer la relève. À cet effet, vous vous inspirerez des travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Vous devrez agir pour que la transformation agroalimentaire demeure un levier de prospérité et de création d'emplois dans les régions du Québec. »

Sam Hamad (Louis-Hébert)

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

« Vous ferez en sorte que ceux qui cherchent du travail aient les compétences demandées par ceux qui cherchent des travailleurs. Vous augmenterez le nombre de personnes qui vont quitter l'aide sociale et qui le feront pour un emploi, et vous combattrez la pauvreté sous toutes ses formes. »

Marguerite Blais (Saint-Henri – Sainte-Anne)

Ministre responsable des Aînés

« Avec les changements démographiques, nous découvrons aujourd'hui au Québec un phénomène nouveau, une génération de personnes âgées actives et en santé qui veulent continuer à contribuer à la société. Pour le Québec, c'est une nouvelle richesse. Vous avez la responsabilité de créer les conditions favorisant leur engagement et leur valorisation. Vous avez aussi la responsabilité de protéger les aînés qui sont en perte d'autonomie. »

David Whissell (Argenteuil)

Ministre du Travail
Ministre responsable de la région des Laurentides, de la région de Lanaudière et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

« Vous protégerez les emplois des travailleurs québécois. Vous développerez la conciliation préventive. Vous verrez à la santé et à la sécurité des travailleurs. Vous verrez à ce que le Québec préserve un climat de travail harmonieux. »

Yolande James (Nelligan)

Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles

« Le Québec a besoin de l'apport de l'immigration. Dans les choix que nous ferons, n'oublions jamais que nous sommes, nous, terre d'immigration. Nous avons le devoir d'accueillir et de faire une place à ceux qui viennent construire le Québec avec nous. Les valeurs fondamentales des Québécois doivent être respectées, ça vient avec le Québec. Un de vos dossiers prioritaires sera de poursuivre le travail avec votre collègue ministre de la Justice sur la reconnaissance des diplômes étrangers. »

Christine St-Pierre (Acadie)

Ministre de la Culture et des Communications et de la Condition féminine

« Avouons que votre mandat part plutôt bien. Vous soutiendrez nos créateurs et ceux qui diffusent leurs œuvres. Vous intensifierez les actions déjà entreprises afin de promouvoir et de protéger le français dans les nouvelles technologies, c'est notre identité. Vous protégerez notre patrimoine bâti, c'est notre mémoire. Vous verrez à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Et vous ferez la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes; c'est une de nos valeurs fondamentales. »

Participent également au Conseil des ministres :

Yvon Vallières (Richmond)

Président du caucus des Députés ministériels

Norman MacMillan (Papineau)

Whip en chef du gouvernement

Annexe 2

Députés adjoints parlementaires des ministres du gouvernement

Tony Tomassi (LaFontaine)

Adjoint parlementaire au premier ministre

Vincent Auclair (Vimont)

Adjoint parlementaire à la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions

Roch Cholette (Hull)

Adjoint parlementaire à la ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor

Guy Ouellette (Chomedey)

Adjoint parlementaire au ministre de la Sécurité publique

Russell Copeman (Notre-Dame-de-Grâce)

Adjoint parlementaire au ministre de la Santé et des Services sociaux

Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion)

Adjoint parlementaire à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Johanne Gonthier (Mégantic-Compton)

Adjointe parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Stéphanie Vallée (Gatineau)

Adjointe parlementaire à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille

Nicole Ménard (Laporte)

Adjointe parlementaire au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme

Pierre Arcand (Mont-Royal)

Adjoint parlementaire au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme

François Ouimet (Marquette)

Adjoint parlementaire à la ministre des Transports

Emmanuel Dubourg (Viau)

Adjoint parlementaire au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Pierre Marsan (Robert-Baldwin)

Adjoint parlementaire à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles

Henri-François Gauthier (Verdun)

Leader adjoint du gouvernement

Lucie Charlebois (Soulanges)

Whip adjointe

Annexe 3

Députés de l'Action démocratique du Québec (ADQ) ayant des responsabilités parlementaires et sectorielles

Mario Dumont (Rivière-du-Loup)

Chef de l'Opposition officielle
Affaires intergouvernementales canadiennes

Gilles Taillon (Chauveau)

Adjoint au chef de l'Opposition officielle
Finances

Sébastien Proulx (Trois-Rivières)

Leader de l'Opposition officielle
Réforme électorale et Réforme parlementaire
Accès à l'information

Sylvie Roy (Lotbinière)

Leader adjointe de l'Opposition officielle
Sécurité publique

François Bonnardel (Shefford)

Whip en chef de l'Opposition officielle
Habitation

Lucille Méthé (Saint-Jean)

Whip adjointe
Services gouvernementaux

Pierre Gingras (Blainville)

Président du caucus
Transport

Députés ayant des responsabilités sectorielles

Pierre-Michel Auger (Champlain)

Emploi

Pascal Beaupré (Joliette)

Jeunesse

François Benjamin (Berthier)

Culture et Communications

Hubert Benoît (Montmorency)
Capitale nationale et Régimes de retraite

Éric Caire (La Peltrie)
Santé et Services sociaux

Martin Camirand (Prévost)
Affaires municipales

Éric Charbonneau (Johnson)
Allégement réglementaire et PME

Jean Damphousse (Maskinongé)
Transport aérien, ferroviaire et maritime

Albert De Martin (Huntingdon)
Agriculture

Robert Deschamps (Saint-Maurice)
Ressources naturelles

François Desrochers (Mirabel)
Éducation

Simon-Pierre Diamond (Marguerite-D'Youville)
Développement durable et Environnement

Jean Domingue (Bellechasse)
Famille

Éric Dorion (Nicolet-Yamaska)
Solidarité sociale

Raymond Francoeur (Portneuf)
Politique de la ruralité

Jean-François Gosselin (Jean-Lesage)
Tourisme

Ginette Grandmond (Masson)
Aînés et aidants naturels

Janvier Grondin (Beauce-Nord)
SAAQ
Organisation électorale

Linda Lapointe (Groulx)

Développement économique
Métropole

Éric Laporte (L'Assomption)

Services sociaux et Assurance-médicaments

Lucie Leblanc (Deux-Montagnes)

Condition féminine

Claude L'écuyer (Saint-Hyacinthe)

Justice

Sylvain Légaré (Vanier)

Loisir et Sport

Christian Lévesque (Lévis)

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Richard Merlini (Chambly)

Énergie

Claude Morin (Beauce-Sud)

Revenu

Catherine Morrisette (Charlesbourg)

Immigration et Communautés culturelles

André Riedl (Iberville)

Affaires internationales et Exportation

Jean-François Roux (Arthabaska)

Régions

Claude Roy (Montmagny-L'Islet)

Faune et Parcs nationaux

Monique Roy-Verville (La Prairie)

Action communautaire

Sébastien Schneeberger (Drummond)

Affaires autochtones

Jean-François Therrien (Terrebonne)

Travail

Annexe 4

Responsabilités des porte-parole du Parti québécois (PQ)

François Gendron (Abitibi-Ouest)

Chef par intérim du 2^e groupe d'opposition à l'Assemblée nationale

Alexis Wawanoloath (Abitibi-Est)

Jeunesse

Serge Deslières (Beauharnois)

Loisir et sport

Claude Cousineau (Bertrand)

Transports

Pierre Curzi (Borduas)

Culture et communications, Citoyenneté et langue

Diane Lemieux (Bourget)

Éducation

Leader parlementaire

Rosaire Bertrand (Charlevoix)

Institutions financières

Stéphane Bédard (Chicoutimi)

Justice

Whip

Lisette Lapointe (Crémazie)

Emploi et solidarité sociale

Jacques Côté (Dubuc)

Sécurité publique

Lorraine Richard (Duplessis)

Faune

Guy Lelièvre (Gaspé)

Revenu et accès à l'information

Nicolas Girard (Gouin)

Enseignement supérieur et réforme des institutions démocratiques

Louise Harel (Hochelaga-Maisonneuve)

Services sociaux, Aînés

Maxime Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

Agriculture, pêcheries et alimentation

Sylvain Gaudreault (Jonquière)

Énergie

Sylvain Pagé (Labelle)

Lois professionnelles

Alexandre Cloutier (Lac-Saint-Jean)

Recherche et développement

Bernard Drainville (Marie-Victorin)

Santé

Pascal Bérubé (Matane)

Action communautaire

Danielle Doyer (Matapédia)

Régions et ruralité

Daniel Turp (Mercier)

Relations internationales

Marjolain Dufour (René-Lévesque)

Travail

Sylvain Simard (Richelieu)

Affaires intergouvernementales canadiennes

Irvin Pelletier (Rimouski)

Développement économique régional, Transport maritime

Denis Trottier (Roberval)

Tourisme

Rita Dionne-Marsolais (Rosemont)

Conseil du trésor

François Legault (Rousseau)

Finances et Développement économique

Johanne Morasse (Rouyn-Noranda/Témiscamingue)

Condition féminine et ressources naturelles

Martin Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

Métropole, Immigration et communautés culturelles

Marie Malavoy (Taillon)

Affaires municipales, Habitation

Agnès Maltais (Taschereau)

Capitale nationale

Présidente du caucus

Luc Ferland (Ungava)

Développement nordique et Affaires autochtones

Camil Bouchard (Vachon)

Famille

Stéphane Bergeron (Verchères)

Environnement et parcs

Comité sur l'économie, le développement durable et les régions

Les députées et députés membres sont : François Legault, Rita Dionne-Marsolais, Stéphane Bergeron, Lisette Lapointe, Danielle Doyer, Irvin Pelletier, Sylvain Gaudreault et Alexandre Cloutier.